

**Commune de
FRAMICOURT**

Installations classées
pour la protection de l'environnement

**CONSULTATION
PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **30 MARS 2022**, il sera procédé, du 25 avril 2022 au 23 mai 2022 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la S.A.S. BOCAGE VERT, en vue d'exploiter une unité de méthanisation de matières végétales et d'effluents d'élevage, sur le territoire de la commune de FRAMICOURT.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans la commune de FRAMICOURT et dans celles incluses dans son rayon d'affichage ainsi que celles concernées par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source, à savoir : BOUILLANCOURT-EN SERY, RAMBURES, ALLERY, ARREST, BEAUCAMPS-LE-JEUNE, BEHEN, BIENCOURT, BOUTTENCOURT, CANNESIÈRES, CERISY-BULEUX, CITERNE, DOUDELAINVILLE, EPAGNE-EPAGNETTE, FEUQUIÈRES-EN-VIMEU, FONTAINE-LE-SEC, FORCEVILLE-EN-VIMEU, FRUCOURT, HALLENCOURT, HUCHENNEVILLE, HUPPY, LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN, LIMEUX, MARTAINNEVILLE, MERELESSART, NESLE-L'HOPITAL, NESLETTE, OISEMONT, RAMBURELLES, SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE, SAINT-MAXENT, TILLOY-FLORVILLE, TOURS-EN-VIMEU, LE TRANSLAY, VAUX-MARQUENNEVILLE, VILLEROY, VISMES, ainsi que sur le site de la préfecture : <http://www.somme.gouv.fr/politiques-publiques/environnement> - rubrique installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat de la mairie de FRAMICOURT afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet :

les mercredis de 17h00 à 19h00 et les vendredis de 11h00 à 12h00

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de FRAMICOURT et seront annexées au registre, ou à la préfecture de la Somme, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse pref-consult-public@somme.gouv.fr.

Le registre de la consultation sera clos et signé par le maire de la commune de FRAMICOURT le 23 mai 2022.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, ou un arrêté préfectoral de refus pris par la préfète de la Somme.

Amiens, le **30 MARS 2022**

Pour la préfète et par délégation,
L'adjointe à la cheffe de bureau,


Isabelle GUEDRA